



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....27  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur WOHREL**

**Délibération numéro :**  
**2022/063**

**Convention entre la Ville et  
le CCAS de Millau pour le  
développement de la lecture  
publique pour les structures  
petite enfance**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
vendredi 1er avril 2022

La Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

**ETAIENT EXCUSES** : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

**PROCURATIONS** : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Le développement et le rayonnement de la lecture publique sur le territoire du Sud-Aveyron reposent sur des actions envers les différents publics.

Afin de proposer les services adaptés aux publics de la petite enfance, la MESA propose avec ce partenariat de renforcer les liens entre les jeunes publics et les pratiques de lecture. Cette convention annuelle sera tacitement reconductible entre les partenaires pendant 3 ans après approbation au conseil municipal.

La volonté de la ville de Millau est de développer un partenariat avec les structures de la petite enfance (Pôle petite enfance, crèche le « Cocon », relais assistantes maternelles) afin de permettre le développement des pratiques de lecture chez les petits ainsi que l'accès au fonds documentaire de la médiathèque pour les professionnels, dans les meilleures conditions. Pour cette année 2022, la convention annexée à la présente délibération précisera :

- Un calendrier d'interventions « Hors les murs » dans les structures de la petite enfance,
- Des conditions de prêts élargies pour les professionnels de la petite enfance,
- La mise en place d'un temps fort « parentalité » en juin 2022 (accueil d'un illustrateur sur plusieurs sites, rencontres avec les professionnels de la petite enfance)

Accusé de réception en préfecture  
012-211201454-20220407-2022DL063-DE  
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé

Il s'agit donc ici de permettre aux publics les plus jeunes de pouvoir bénéficier de temps de lecture privilégiés dans les structures, en proposant des actions portées par des professionnels de la lecture publique.

Ces interventions sont co-construites en amont puisque les personnels des structures petite enfance peuvent proposer et élaborer les sélections d'ouvrages avec les bibliothécaires.

En se déplaçant ainsi dans les structures, les objectifs sont multiples :

- Permettre aux petits de bénéficier de temps de lecture très privilégiés en instaurant une habitude de cette pratique,
- Proposer aux parents des actions culturelles et des moments de convivialité,
- Favoriser les rencontres interprofessionnelles dans un cadre défini, tout en permettant les échanges de savoirs afin d'améliorer ces propres pratiques.

Les actions menées vers ce public peuvent prétendre à des aides budgétaires du Centre National du Livre en 2022.

Aussi, après avis de la commission Culture du 23 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

1. D'approuver les termes de la convention de partenariat avec le CCAS de Millau dans le cadre des structures de la petite enfance,
2. d'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à signer la convention ci-annexée, les avenants et les contrats à intervenir ainsi que tous documents afférents à cette délibération, et à accomplir toutes les démarches en découlant.
3. De solliciter les aides budgétaires du Centre National du Livre,
4. D'imputer les crédits correspondants au budget 2022–fonction 321 nature 74718 TS 150

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.